

Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 mars 2024
A 19h00 en Mairie

Séance n° 3

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 12 mars 2024
- Le procès-verbal est affiché 19 mars 2024
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt-quatre, lundi dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARBE, Maire.

En présence de : Nicolas BARBE, Christophe PETIT, Christiane LACROIX, Pascal MINARY, Estelle TAILLARD, Raphaël VERGUET, Jean-Marie CURTIL, Julien FERRANDO, Joël PERRIN.

Absents :

Bruno COMBASSON donne procuration à Christophe PETIT
Catherine GAGNEPAIN donne procuration à Estelle TAILLARD
Béatrice BONJOUR donne procuration à Christiane LACROIX
Géraldine PERRIN donne procuration à Julien FERRANDO
Eliane VERGUET donne procuration à Pascal MINARY
Frédéric PREVALET

Christiane LACROIX est élue secrétaire de séance

Ordre du Jour : Séance n° 3-2024

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2024

1. Accueil périscolaire Compte de résultat ADMR 2023 et Budget Prévisionnel 2024
2. Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADMR
3. Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux
4. Subventions aux Associations année 2024
5. Vote des taux des impôts directs locaux 2024
6. ONF – Programme travaux 2024

7. Budget Bois :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2023
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Présentation et vote du budget primitif 2024

8. Budget Commune :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2023
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Présentation et vote du budget primitif 2024

9. Budget Caveaux :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2023
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Présentation et vote du budget primitif 2024

10. Vente pour partie parcelle communale AD n°49 – M. Éric TISSOT

11. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

12. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

13. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Christiane LACROIX est élue par le Conseil Municipal, Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 5 février 2024 adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 février 2024.

Séance n°03 – Affaire n°01

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n° DCM24031801
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Accueil périscolaire – Compte de résultat ADMR 2023 et Budget Prévisionnel 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal d'une part le compte de résultat 2023 d'autre part le budget prévisionnel 2024 pour ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire par l'association ADMR.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces documents.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vu la réunion du groupe de travail en présence de l'ADMR du 8 mars 2024,
- prend connaissance du bilan d'activités de l'année 2023,
- approuve le compte de résultat de l'année 2023, qui fait ressortir un solde excédentaire de **1 268 €**
- approuve le budget prévisionnel présenté par l'ADMR pour 2024

Séance n°03 – Affaire n°02

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031802
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADMR pour 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la mise en place de l'accueil périscolaire, la commune a procédé au versement des aides comme suit :

- Année 2021 : 44 992.00 €
- Année 2022 : 49 953.00 €
- Année 2023 : 48 692.00 €
- Année 2024 : 50 460.00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ décide d'attribuer une participation communale à l'ADMR au titre de l'année 2024 d'un montant total de 50 460.00 € correspondant aux prestations suivantes :

Périscolaire classique :	40 000.00 €
ALSH Vacances :	8 920.00 €
Mini camp :	1 540.00 €
	50 460.00 €

- ✎ dit qu'il sera procédé au versement de cette participation selon une périodicité trimestrielle, sur présentation de facture de l'ADMR,
- ✎ dit que la dépense sera imputée en fonctionnement, compte 611.

Séance n°03 – Affaire n°03

Présents : 9 Absentions : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031803

Certifiée exécutoire

19/03/2024

Publiée sur papier le :

19/03/2024

Objet : Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire, géré à compter du 1^{er} septembre 2013 par l'ADMR, nécessite une mise à disposition des locaux communaux situés rue de la Gare.

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 13 avril 2015 et la convention de mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil périscolaire signée le 24 avril 2015, qui prévoit une contrepartie financière de 17 008 € pour l'année 2015.

Vu le budget prévisionnel présenté par l'ADMR le 8 mars 2024 ;

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition à titre onéreux, les locaux de l'accueil périscolaire situés rue de la Gare à l'ADMR selon les modalités suivantes : **20 660 €** au titre de l'année 2024.

Séance n°03 – Affaire n°04

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031804

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

OBJET : Subventions aux Associations – Année 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations pour l'année 2024.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2024, comme indiqué ci-après :

Associations	Montants 2024
Activités physiques et sportives - GYM	900.00 €
Club Sportif foot Chaffois (subv° 65 x 15 € + tonte terrain 700 €)	1 675.00 €
Club scrabble Chaffois	420.00 €
Club 3ème âge l'Amitié	300.00 €
La Fraternelle - Chorale	250.00 €
Anciens combattants	250.00 €
Club Aquariophilie	150.00 €
Sports et loisirs Chaffois Marche	250.00 €
Association scolaire école Chaffois (106 élèves x 15€)	1 590.00 €
Bibliothèque (1€ x 1031 habitants)	1 031.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Association du comice de Pontarlier	100.00 €
TOTAL	7 016.00 €

Séance n°03 – Affaire n°05

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031805

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur/Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 2%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.91 %
- taxe d'habitation : 14.87 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.91 %
- taxe d'habitation : 14.87 %

Taxes	Bases 2024	Taux 2024	Produits attendus	Imputations
Taxe foncière bâtie	769 500	33.71%	259 398	Compte 73111
Taxe foncière non bâtie	86 500	15.91%	13 762	Compte 73111
Taxes habitation sur résidences secondaires	22 500	14.87%	3 346	Compte 73111

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Séance n°03 – Affaire n°06

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031806

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

**Objet : Programme investissement O.N.F – Année 2024
Validation du programme de travaux sylvicoles**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux liés à l'investissement qu'il est nécessaire de réaliser dans la forêt communale en 2024.

Ce document précise également les modalités d'intervention de l'O.N.F.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme 2024,
- Les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2024 :
 - Section d'investissement - compte 2117 : **19 000.00 HT**
 - Section de fonctionnement – compte 61524 : **0 € HT**

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme

Séance n°03 – Affaire n°07a

Présents : 9 puis 8 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 13

Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n°DCM24031807a

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

Objet : Budget Bois - Présentation et vote du compte administratif 2023

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Bois.

Le compte administratif 2023 – Budget Bois est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 560.60	0	0	127 328.54	7 560.60	127 328.54
Opérations de l'exercice	31 137.00	7 560.60	55 162.68	85 416.56	86 299.68	92 977.16
TOTAUX (1)	38 697.60	7 560.60	55 162.68	212 745.10	93 860.28	220 305.70
Résultats de clôture	- 31 137.00		157 582.42		126 445.42	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1+2)	38 697.60	7 560.60	55 162.68	212 745.10	93 860.28	220 305.70
Résultats définitifs	- 31 137.00		157 582.42		126 445.42	

M. Nicolas BARBE se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2023 du budget Bois.

Séance n°03 – Affaire n°07b

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031807b

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

Objet : Budget Bois - Compte de gestion 2023 du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2023 – Budget Bois - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2023 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif

Séance n°03 – Affaire n°07c

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031807c

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

Objet : Budget Bois - Affectation résultat 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A – <u>Résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + excédent ou – déficit)	+ 30 253.88 €
B – <u>Résultat antérieurs reportés ligne 002</u> du Compte Administratif	+ 127 328.54 €
C – <u>Résultat à affecter</u> = A+B (Hors reste à réaliser)	157 582.42 €
<u>Résultat de d'investissement</u>	
D - Solde d'exécution <i>D001 (Besoin de financement)</i> <i>R0001 (Excédent de financement)</i>	- 31 137.00 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	0

F - Besoin de financement (= D+E)	- 31 137.00 €
C – Affectation (G +H)	157 582.42 €
G–Affectation en réserves Recettes Investissement 1068	31 137.00 €
H – Report en Fonctionnement R 002	126 445.42 €

Séance n°03 – Affaire n°07d

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031807d

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Budget Bois - Présentation et vote du budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** le budget primitif BOIS 2024 en l'état comme suit :

Budget BOIS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	170 892.68	209 655.42
Investissement	70 137.00	70 137.00
TOTAL	241 029.68	279 792.42

Séance n°03 – Affaire n°08a

Présents : 9 puis 8 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 13

Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n°DCM24031808a

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Budget Commune - Présentation et vote du compte administratif 2023

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2023 – Budget Commune est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	100 399.28			103 300.29	100 399.28	103 300.29
Opérations de l'exercice	197 694.36	192 145.66	519 089.80	630 102.81	716 784.16	822 248.47
TOTAUX (1)	298 093.64	192 145.66	519 089.80	733 403.10	817 183.44	925 548.76
Résultats de clôture	-	105 947.98	214 313.30		108 365.32	
Restes à réaliser (2)						
Solde des RAR						
Totaux cumulés (1+2)	298 093.64	192 145.66	519 089.80	733 403.10	817 183.44	925 548.76
Résultats définitifs	-	105 947.98	214 313.30		108 365.32	

M. Nicolas BARBE se retire au moment du vote

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2023 du budget Commune.

Séance n°03 – Affaire n°08b

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031808b

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

Objet : Budget Commune - Compte de gestion 2023 du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2023 - Budget Commune - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif

Séance n°03 – Affaire n°08c

Présents : 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031808c

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024**

**Publiée sur papier le :
19/03/2024**

Objet : Budget Commune - Affectation résultat 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget Commune, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A – <u>Résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + excédent ou – déficit)	+ 111 013.01 €
B – <u>Résultat antérieurs reportés ligne 002</u> du Compte Administratif	+ 103 300.29 €
C – <u>Résultat à affecter</u> = A+B (Hors reste à réaliser)	214 313.30 €
<u>Résultat de d'investissement</u>	
D - Solde d'exécution <i>D001 (Besoin de financement)</i> <i>R0001 (Excédent de financement)</i>	- 105 947.98 € 0
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
F - Besoin de financement (= D+E)	- 105 947.98 €
C – Affectation (G +H)	214 313.30 €
G–Affectation en réserves Recettes Investissement 1068	105 947.98 €
H – Report en Fonctionnement R 002	108 365.32 €

Séance n°03 – Affaire n°08d

Présents : 9 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 5 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031808d

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Budget Commune - Présentation et vote du budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : le budget primitif COMMUNE 2024 en l'état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	786 936.00 €	786 936.00 €
Investissement	320 687.98 €	320 687.98 €
TOTAL	1 107 623.98 €	1 107 623.98 €

Séance n°03 – Affaire n°09a

Présents : 9 puis 8

Abstention(s) : 0

Pouvoir : 5

Pour : 13

Suffrages exprimés : 13

Contre : 0

Délibération n°DCM24031809a

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Budget Caveaux - Présentation et vote du compte administratif 2023

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Caveaux.

Le compte administratif 2023 – Budget Caveaux est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	21 840.13			3 120.00	21 840.13	3 120.00
Opérations de l'exercice	21 840.13	21 840.13	24 173.96	24 173.46	46 014.09	46 013.59
TOTAUX (1)	43 680.26	21 840.13	24 173.96	27 293.46	67 854.22	49 133.59
Résultats de clôture	-	21 840.13		3 119.50	-	18 720.63
Reste à réaliser						
Totaux cumulés (1 + 2)	43 680.26	21 840.13	24 173.96	27 293.46	67 854.22	49 133.59
Résultats définitifs	-	21 840.13	3 119.50		-	18 720.63

M. Nicolas BARBE se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2023 du budget Caveaux.

Séance n°03 – Affaire n°09b

Présents : 9 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 5 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031809b

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Budget Caveaux - Compte de gestion 2023 du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2023 – Budget Caveaux - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°09c

Présents : 9 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 5 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM24031809c

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2024

Publiée sur papier le :
19/03/2024

Objet : Budget Caveaux - Présentation et vote du budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité. :

- **ACCEPTE** le budget primitif CAVEAUX 2024 en l'état comme suit :

Budget Caveaux	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	43 681.26 €	43 681.26 €
Investissement	43 680.26 €	43 680.26 €
TOTAL	87 361.52 €	87 361.52 €

Séance n°03 – Affaire n°10

Présents : Abstention(s) :
Pouvoir : Pour :
Suffrages exprimés : Contre :

Délibération n°DCM24031810

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :

Publiée sur papier le :

Le point 10 est reporté

Objet : Vente de terrain– Parcelle communale AD n° XXX (AD n°49) pour partie à M. Éric TISSOT

11. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Commissions communales :

- ✚ **Commission des Œuvres sociales :**
Rapporteur Christiane LACROIX

La commission s'est réunie le 29 février 2024 en présence de M. Nicolas BARBE, Mmes Christine MAIRE, Éliane VERGUET, Géraldine PERRIN, Jacqueline LAITHIER, Laetitia ROSSIER.
(étaient absentes excusées Mmes Mélissa JACQUET, Rolande LIGIER)

Dans son mot d'accueil M. le Maire rappelle le contexte de la suppression de CCAS le 16 novembre 2015, il était donné aux communes de moins de 1 500 habitants la possibilité de dissoudre le CCAS selon la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République.

La commune de Chaffois avait fait ce choix et de créer une commission des Œuvres Sociales. Le conseil municipal souhaite relancer cette commission.

M. Le Maire fait un rappel des actions réalisées sur 2023 : cartes jeunes, fêtes des mères, anniversaires des 90 ans, aide au BAFA, repas des anciens qui représentent la somme de 7 700.00 €.

La commission a de nouvelles propositions à étudier lors de prochaines réunions.

Commissions intercommunales :

- ✚ **Tourisme :**
Rapporteur Christiane Lacroix

Mise à jour des tarifs des entrées et objets boutique du Château de Joux.

Passage de l'office du tourisme de Pontarlier dans la catégorie 1 pour 5 ans.

Démission du directeur de l'office de tourisme qui sera remplacé par son adjoint.

- **Economie :**
Rapporteur Estelle Taillard

Avis de la commission concernant l'achat d'une maison près de la Rotonde.

Restructuration du bâtiment « La belle vie » : Début des consultations. Début des travaux annoncés par le vice-président pour 2025.

- **Eau-Assainissement :**
Rapporteur Pascal Minary

Travaux de restauration de la conduite d'eau « La Cluse-Pontarlier » : Conduite de 1901, 400 m3 de fuite par jour...

Les travaux sont maintenant urgents le nombre d'équipes sur le chantier sera doublé.

12. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

DM 07/2024 – Nettoyage des circuits de chauffage du plancher chauffant, radiateurs, chaufferie de l'école

Dans le cadre du nettoyage des circuits de chauffage de l'école, il y a lieu de confier le marché à EURL PECCLLET Michel – 25300 CHAFFOIS pour un montant de 2 094.00 € HT – 2 512.80 € TTC.

DM 08/2024 – Déclaration d'intention d'aliéner

Propriétés cadastrées section AC 172 -10a 68ca – 3 bis rue du Château
Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain

DM 09/2024 – Mise aux normes des cloches électrifiées et horloge de l'église

Dans le cadre de la mise aux normes des cloches électrifiées et horloge de l'église, il y a lieu de confier le marché à SAS PRETRE & Fils – 25620 MAMIROLE pour un montant de 3 578.00 € HT – 4 293.60 € TTC.

DM 10/2024 – Mise en conformité - Travaux électriques Mairie – Salle des Fêtes - Eglise

A la suite du rapport de l'APAVE, il y a lieu d'effectuer des travaux électriques pour la mise en conformité des bâtiments Mairie, Salle des fêtes, Eglise. Le marché est confié à Electricité GUYON VILLEMAGNE – 25560 BULLE pour un montant de 2 631.69 € HT – 3 158.03 € TTC.

13. Questions diverses :

Informations :

- Journée citoyenne :

Comme l'an dernier, la municipalité organise une demi-journée citoyenne le samedi 27 avril à 8h45 devant la mairie. Au programme : circuits de ramassage des déchets, ateliers citoyens (désherbage du cimetière, du mini stade, nettoyage de la cuve devant la fromagerie etc...) et moment de convivialité.

- Ateliers « Bien être » :

Des ateliers bien être sont organisés par la commune, pour plus de renseignements contacter Eliane Verguet au 06 73 09 71 82.

- Fête des mères : Spectacle des étoiles noires vendredi 17 mai 2024

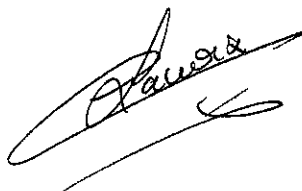
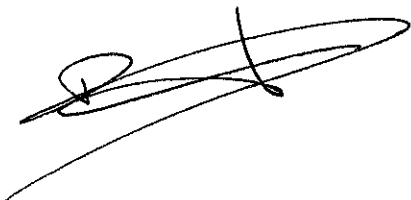
Un bulletin d'inscription sera distribué prochainement aux mamans.

- Prochain Conseil Municipal : lundi 8 avril 2024

La séance est levée à 22h30.

M. Le MAIRE
Nicolas BARBE

La Secrétaire de Séance
Christiane LACROIX



Séance n°3 – Conseil Municipal du 18 mars 2024

N°	Objet	Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Accueil périscolaire Compte de résultat ADMR 2023 et Budget Prévisionnel 2024	X	
2	Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADMR	X	
3	Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux	X	
4	Subventions aux Associations année 2024	X	
5	Vote des taux des impôts directs locaux 2024	X	
6	ONF – Programme travaux 2024	X	
7a	Présentation et vote du compte administratif 2023	X	
7b	Compte de gestion du Trésorier	X	
7c	Affectation du résultat d'exploitation	X	
7d	Présentation et vote du budget primitif 2024	X	
8a	Présentation et vote du compte administratif 2023	X	
8b	Compte de gestion du Trésorier	X	
8c	Affectation du résultat d'exploitation	X	
8d	Présentation et vote du budget primitif 2024	X	
9a	Présentation et vote du compte administratif 2023	X	
9b	Compte de gestion du Trésorier	X	
9c	Présentation et vote du budget primitif 2024	X	
10	Vente pour partie parcelle communale (AD n° XXX) AD n°49 – M. Éric TISSOT-Point reporté		X
11	Compte-rendu des commissions communales et intercommunales		X
12	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations		X
13	Questions diverses.		X